

Aide aux acteurs du tourisme

Rénovation et valorisation du patrimoine

DISPOSITIF	LIEN VERS LE DISPOSITIF	QUEL TYPE D'AIDE ET QUELS OBJECTIFS ?	POUR QUI ?	COMBIEN ?	COMMENT CANDIDATER ?	CONTACT ET INFORMATIONS
Fonds régional tourisme	www.iledefrance.fr/fonds-regional-tourisme	Subvention pour l'investissement ou le fonctionnement, afin de moderniser et de développer l'offre touristique, d'accélérer la transition numérique, et de sécuriser les sites touristiques	Collectivités locales, EPCI, établissements publics et d'enseignement, associations et fondations, entreprises, Etat	Création / développement de l'offre touristique : max 50% des dépenses éligibles (investissement) qui sont plafonnées à 2M€ Modernisation et numérique : max 50% des dépenses éligibles (investissement), qui sont plafonnées à 2M€ Promotion : max 50% des dépenses éligibles (fonctionnement), qui sont plafonnées à 1M€ Sécurité : max 50% des dépenses éligibles (investissement), qui sont plafonnées à 1M€	Candidature en ligne sur mesdemarches.iledefrance.fr Etude des dossiers en continu	isabelle.zuber@iledefrance.fr (75,77, 78, 92) 01.53.85.60.50 bruno.lecorre@iledefrance.fr (91, 93, 94, 95) 01.53.85.59.33
Comité Régional du Tourisme	www.iledefrance.fr/comite-regional-du-tourisme-paris-ile-de-france-crt	Accompagnement et soutien non financier aux acteurs du tourisme : mise en place d'outils et d'actions pour développer l'offre touristique, réalisation d'études, promotion...	Acteurs du tourisme franciliens	Accompagnement non financier	pro.visitparisregion.com	pro.visitparisregion.com
Aide à la restauration du patrimoine immobilier protégé	www.iledefrance.fr/aide-la-restauration-du-patrimoine-immobilier-protége	Subvention pour la réalisation de travaux sur des édifices protégés au titre des Monuments Historiques : restauration du bâtiment, mesures d'urgence, aménagements intérieurs et extérieurs	Propriétaires publics ou privés de biens protégés au titre des MH n'appartenant pas à l'Etat, aménageurs mandatés par une collectivité	Jusqu'à 1M€ de dépenses éligibles Plafond des taux d'intervention : - édifices inscrits : 30% maximum des dépenses éligibles - édifices classés : 20% maximum des dépenses éligibles	Candidature sur mesdemarches.iledefrance.fr Ouvert toute l'année Dialogue préalable avec la DRAC et l'architecte des bâtiments de France nécessaire	cecile.chenot@iledefrance.fr (75, 91, 92, 95) 01 53 85 78 57 veronique.cagnon@iledefrance.fr (77, 78, 93, 94) 01 53 85 57 42

Rénovation et valorisation du patrimoine

DISPOSITIF	LIEN VERS LE DISPOSITIF	QUEL TYPE D'AIDE ET QUELS OBJECTIFS ?	POUR QUI ?	COMBIEN ?	COMMENT CANDIDATER ?	CONTACT ET INFORMATIONS
Bonus Patrimoine dans le cadre du nouveau contrat rural	www.iledefrance.fr/contrat-rural	Extension du nouveau contrat rural pour renforcer le soutien apporté aux projets de restauration effectués sur un bâtiment, un objet mobilier et/ou un lieu patrimonial, qu'il soit inscrit ou classé aux Monuments Historiques, ou non protégé	Communes de moins de 2000 habitants et syndicats de communes de moins de 3000 habitants	Jusqu'à 80% des dépenses éligibles pour le patrimoine protégé, et 70% pour le patrimoine non protégé, dans la limite d'une subvention de 200 000€. L'aide est cumulable avec celle attribuée par la région au titre des nouveaux contrats ruraux	Contacteur la direction la culture. Dépôt des candidatures tout au long de l'année	amenagement@iledefrance.fr
Aide à la restauration et à l'aménagement des maisons d'artistes remarquables	www.iledefrance.fr/aide-de-la-restauration-et-lamenagement-des-maisons-dartistes-remarquables	Subvention pour la réalisation de travaux : restauration du bâtiment, mesures d'urgence, aménagements intérieurs et extérieurs	Propriétaires publics et privés de maisons ou d'ateliers d'artistes ayant fait l'objet d'un projet culturel ou bénéficiant du label « Maisons des illustres », aménageurs mandatés par les collectivités territoriales	Jusqu'à 500 000€ et 40% maximum des dépenses éligibles	Candidature en ligne sur mesdemarches.iledelfrance.fr Ouvert toute l'année	cecile.chenot@iledefrance.fr (75, 91, 92, 95) 01 53 85 78 57 veronique.cagnon@iledefrance.fr (77, 78, 93, 94) 01 53 85 57 42
Aide à la restauration des objets mobiliers protégés	www.iledefrance.fr/aide-de-la-restauration-des-objets-mobiliers-protoges	Subvention pour la restauration du mobilier meublant ou décoratif protégés au titre des Monuments Historiques	Propriétaires publics d'objets mobiliers protégés au titre des MH n'appartenant pas à l'Etat	Objets mobiliers inscrits : jusqu'à 20 000€ Classés : jusqu'à 15 000€	mesdemarches.iledelfrance.fr Au préalable, contact du CAO et du conservateur MH	cecile.chenot@iledefrance.fr (75, 91, 92, 95) veronique.cagnon@iledefrance.fr (77, 78, 93, 94)
Appel à candidature au label "Patrimoine d'intérêt régional"	www.iledefrance.fr/appele-candidature-au-label-patrimoine-dinteret-regional-en-faveur-du-patrimoine-non-protoge	Label décerné aux bâtiments ou ensembles non protégés au titre des Monuments Historiques présentant un intérêt patrimonial avéré (évalué par les conservateurs du service Inventaire)	Propriétaires publics et privés, aménageurs mandatés par une collectivité territoriale	Le label apporte de la visibilité et permet de solliciter des subventions dédiées (voir dispositifs ci-dessous)	Candidature en ligne sur mesdemarches.iledelfrance.fr Appel à candidatures (voir site de la région)	cecile.chenot@iledefrance.fr (75, 91, 92, 95) veronique.cagnon@iledefrance.fr (77, 78, 93, 94)

Rénovation et valorisation du patrimoine

DISPOSITIF	LIEN VERS LE DISPOSITIF	QUEL TYPE D'AIDE ET QUELS OBJECTIFS ?	POUR QUI ?	COMBIEN ?	COMMENT CANDIDATER ?	CONTACT ET INFORMATIONS
Soutien à la restauration et à l'aménagement du patrimoine labellisé d'intérêt régional	www.iledefrance.fr/soutien-la-restauration-et-lamenagement-du-patrimoine-labellise-dinteret-regional	Subvention pour la réalisation de travaux sur des édifices protégés au titre du label patrimoine d'intérêt régional : restauration du bâtiment, mesures d'urgence, aménagements intérieurs et extérieurs	Propriétaires publics ou privés dont le bien immobilier a obtenu le label « Patrimoine d'intérêt régional », aménageurs mandatés par une collectivité territoriale	Jusqu'à 500 000€ et 30% des dépenses subventionnables. Le projet de restauration aura été visé par un architecte du patrimoine et/ou du CAUE	Candidature en ligne sur mesdemarches.iledefrance.fr Ouvert toute l'année	cecile.chenot@iledefrance.fr (75, 91, 92, 95) 01 53 85 78 57 veronique.cagnon@iledefrance.fr (77, 78, 93, 94) 01 53 85 57 42
Aide aux projets œuvrant à la valorisation du patrimoine labellisé d'intérêt régional	www.iledefrance.fr/aide-aux-projets-oeuvrant-la-valorisation-du-patrimoine-labellise-dinteret-regional	Pour le patrimoine labellisé d'intérêt régional, subvention pour des actions de valorisation, l'organisation d'événements à rayonnement régional, la mise en place d'outils de médiation et de dispositifs pédagogiques	Propriétaires publics ou privés d'un édifice labellisé d'intérêt régional ou toute personne morale de droit public ou privé en charge de ce patrimoine	Jusqu'à 30 000€ et 40% des dépenses éligibles	Candidature en ligne sur mesdemarches.iledefrance.fr Ouvert toute l'année	cecile.chenot@iledefrance.fr (75, 91, 92, 95) 01 53 85 78 57 veronique.cagnon@iledefrance.fr (77, 78, 93, 94) 01 53 85 57 42
Soutien à l'investissement culturel - construction et restauration des orgues à tuyaux	www.iledefrance.fr/construction-et-restauration-des-orgues-tuyaux	Subvention pour la construction ou la restauration des orgues à tuyau situés en Ile-de-France	Collectivités territoriales, aménageurs mandatés par des collectivités, personnes morales >1 an d'existence	Jusqu'à 30% des dépenses éligibles. Plafonnement des dépenses éligibles à 1M€	Candidature en ligne sur mesdemarches.iledefrance.fr Ouvert toute l'année Dépôt de la demande 5 à 6 mois avant le démarrage du projet	cecile.chenot@iledefrance.fr (75, 91, 92, 95) veronique.cagnon@iledefrance.fr (77, 78, 93, 94)
Aide aux projets des réseaux franciliens œuvrant à la valorisation du patrimoine	www.iledefrance.fr/aide-aux-projets-des-reseaux-franciliens-oeuvrant-la-valorisation-du-patrimoine	Subvention pour des actions de valorisation du patrimoine, l'organisation d'événements à rayonnement régional, la mise en place d'outils de médiation et de dispositifs pédagogiques	Associations et fondations animant un réseau d'acteurs du patrimoine, personnes morales de droit privé >1 an d'existence, collectivités	Jusqu'à 30 000€ et 40% des dépenses éligibles	Candidature en ligne sur mesdemarches.iledefrance.fr Ouvert toute l'année	cecile.chenot@iledefrance.fr (75, 91, 92, 95) veronique.cagnon@iledefrance.fr (77, 78, 93, 94)

Rénovation et valorisation du patrimoine

Soutien aux musées et aux fonds patrimoniaux

DISPOSITIF	LIEN VERS LE DISPOSITIF	QUEL TYPE D'AIDE ET QUELS OBJECTIFS ?	POUR QUI ?	COMBIEN ?	COMMENT CANDIDATER ?	CONTACT ET INFORMATIONS
Aide aux projets œuvrant à la valorisation des maisons d'artistes remarquables	www.iledefrance.fr/aide-aux-projets-oeuvrant-la-valorisation-des-maisons-dartistes-remarquables	Pour les maisons d'artistes remarquables, subvention pour des actions de valorisation, l'organisation d'événements à rayonnement régional, la mise en place d'outils de médiation et de dispositifs pédagogiques	Propriétaires publics et privés, établissements bénéficiant du label « Maisons des illustres » de la DRAC	Jusqu'à 30 000€ et 40% des dépenses éligibles	Candidature en ligne sur mesdemarches.iledelfrance.fr Ouvert toute l'année	cecile.chenot@iledefrance.fr (75, 91, 92, 95) veronique.cagnon@iledefrance.fr (77, 78, 93, 94)
Aide aux projets des musées œuvrant à la valorisation du patrimoine	www.iledefrance.fr/aide-aux-projets-des-musees-oeuvrant-la-valorisation-du-patrimoine	Actions de valorisation des collections constitutives du patrimoine francilien, événements à rayonnement régional, mise en place d'outils de médiation et pédagogiques	Musées franciliens, labellisés « Musée de France », hors musées nationaux	Jusqu'à 30 000€ et 40% des dépenses éligibles	Candidature en ligne sur mesdemarches.iledelfrance.fr Ouvert toute l'année	cecile.chenot@iledefrance.fr (75, 91, 92, 95) veronique.cagnon@iledefrance.fr (77, 78, 93, 94)
Aide à la restauration et numérisation d'œuvre d'un fonds patrimonial identifié	www.iledefrance.fr/aide-la-restauration-et-numerisation-doeuvre-dun-fonds-patrimonial-identifie	Subvention pour la réalisation de travaux de restauration et de numérisation d'archives photographiques, audiovisuelles, papier, privées ou publiques, et en lien avec l'histoire francilienne	Associations, fondations, entreprises	Dépenses éligibles plafonnées à 1M€. Jusqu'à 40% des dépenses éligibles. Structure porteuse : 20% min du financement	Candidature en ligne sur mesdemarches.iledelfrance.fr Etude des dossiers en continu	cecile.chenot@iledefrance.fr (75, 91, 92, 95) veronique.cagnon@iledefrance.fr (77, 78, 93, 94)
Aide à la construction, la restauration, l'aménagement des musées et la numérisation des collections	www.iledefrance.fr/aide-la-construction-lamenagement-des-musees-et-la-numerisation-des-collections	Subvention aux musées pour : - la construction, la restauration et l'aménagement des espaces - l'acquisition de logiciel d'inventaire et de base de données, les travaux, pour la numérisation des collections	Musées labellisés « musées de France » hors musées nationaux, aménageurs mandatés par la collectivité	Construction, rénovation et aménagement : jusqu'à 1M€ et 40% des dépenses éligibles Numérisation : jusqu'à 30 000€ et 30% des dépenses éligibles	Candidature en ligne sur mesdemarches.iledelfrance.fr Etude des dossiers en continu	cecile.chenot@iledefrance.fr (75, 91, 92, 95) veronique.cagnon@iledefrance.fr (77, 78, 93, 94)
Fonds d'acquisition exceptionnelle pour les collections des musées	www.iledefrance.fr/fonds-dacquisition-exceptionnelle-pour-les-collections-des-musees	Subvention en investissement pour financer les acquisitions exceptionnelles d'œuvres, objets ou collections des musées de France	Musées labellisés « musées de France » hors musées nationaux	Jusqu'à 80 000€ et 50% max. des dépenses éligibles	Contactez le service pour le dossier de candidature et les dates de dépôt	cecile.chenot@iledefrance.fr (75, 91, 92, 95) veronique.cagnon@iledefrance.fr (77, 78, 93, 94)

Investissement culturel : dispositifs généraux

DISPOSITIF	LIEN VERS LE DISPOSITIF	QUEL TYPE D'AIDE ET QUELS OBJECTIFS ?	POUR QUI ?	COMBIEN ?	COMMENT CANDIDATER ?	CONTACT ET INFORMATIONS
Investissement culturel - Aide aux travaux et à l'acquisition d'équipements	www.iledefrance.fr/investissement-culturel-aide-aux-travaux-et-lacquisition-dequipements	Subvention pour la réalisation de travaux sur des bâtiments culturels et pour l'acquisition d'équipements (mobilier, fonds initial d'une bibliothèque, matériel numérique...), dans cinq domaines (voir contact et informations)	Collectivités territoriales, aménageurs mandatés par des collectivités locales, personnes morales >1 an d'existence	Travaux : jusqu'à 30% des dépenses éligibles, qui sont plafonnées à 6,5M€. Equipement : jusqu'à 40% des dépenses éligibles, qui sont plafonnées à 1M€. Structure porteuse : 20% min du financement	Contact du service approprié pour le dépôt de la candidature (et notamment les dates d'ouverture du dispositif)	Spectacle vivant et enseignement artistique : christine.vacher@iledefrance.fr Arts plastiques : delphine.barberolle@iledefrance.fr Cinéma : cinema.audiovisuel@iledefrance.fr Livre et lecture : delphine.martincourt@iledefrance.fr
Investissement culturel - Aide aux investissements numériques	www.iledefrance.fr/investissement-culturel-aide-aux-investissements-numeriques	Subvention pour des dépenses d'investissement relatives à la restauration ou la numérisation d'œuvres, la création ou le développement de sites et applications, l'acquisition de matériel numérique pour des projets culturels et d'éducation artistique et culturelle	Collectivités territoriales, aménageurs mandatés par des collectivités locales, personnes morales >1 an d'existence	Dépenses éligibles plafonnées à 1M€. Jusqu'à 40% des dépenses éligibles. Structure porteuse : 20% min du financement	Contact du service approprié pour le dépôt de la candidature (et notamment les dates d'ouverture du dispositif)	Spectacle vivant : christine.vacher@iledefrance.fr Patrimoine : cecile.chenot@iledefrance.fr veronique.cagnon@iledefrance.fr Arts plastiques : delphine.barberolle@iledefrance.fr Cinéma : cinema.audiovisuel@iledefrance.fr Livre et lecture : delphine.martincourt@iledefrance.fr
Investissement culturel - Aide aux structures itinérantes	www.iledefrance.fr/investissement-culturel-aide-aux-structures-itinerantes	Subvention accordée aux structures itinérantes pour la construction, restauration ou acquisition d'équipements itinérants (péniches, chapiteaux, yourtes, conteneurs, bibliobus...)	Collectivités territoriales, aménageurs mandatés par des collectivités locales, personnes morales >1 an d'existence	Dépenses éligibles plafonnées à 1M€. Jusqu'à 30% des dépenses éligibles. Structure porteuse : 20% min du financement	Contact du service approprié pour le dépôt de la candidature (et notamment les dates d'ouverture du dispositif)	Spectacle vivant : christine.vacher@iledefrance.fr Arts plastiques : delphine.barberolle@iledefrance.fr Cinéma : cinema.audiovisuel@iledefrance.fr Livre et lecture : delphine.martincourt@iledefrance.fr

Investissement culturel : dispositifs généraux

Secteur de l'édition et du livre

DISPOSITIF	LIEN VERS LE DISPOSITIF	QUEL TYPE D'AIDE ET QUELS OBJECTIFS ?	POUR QUI ?	COMBIEN ?	COMMENT CANDIDATER ?	CONTACT ET INFORMATIONS
Investissement culturel - Aide à l'aménagement et à l'équipement des cafés musicaux et culturels	www.iledefrance.fr/investissement-culturel-aide-lamenagement-et-lequipement-des-cafes-musicaux-et-culturels	Subvention en investissement pour des cafés musicaux et culturels justifiant d'une programmation artistique et culturelle (concerts, spectacles...) pour réaliser des travaux d'aménagement ou des acquisitions d'équipement. Les établissements situés en grande couronne ou dans des zones rurales seront prioritairement soutenus.	Toute personne morale ayant > 1 an d'existence, justifiant d'une aide à l'emploi du GIP « Cafés cultures » dont la région est membre ou respectant les réglementations en vigueur notamment en matière de rémunération des artistes	Jusqu'à 70% du budget d'investissement, 50 000€ max. de dépenses éligibles	Candidature en ligne sur mesdemarches.iledefrance.fr , contacter le service au préalable. Appel à projets permanent	christine.vacher@iledefrance.fr
Aide à la librairie indépendante	www.iledefrance.fr/aide-la-librairie-independante	Subvention pour accompagner les librairies indépendantes dans la constitution ou le renforcement du fonds, ou lors de leur création, déménagement ou rénovation	Librairies indépendantes franciliennes, personnes morales de droit privé	Jusqu'à 50% de la dépense éligible, dans la limite de 50 000€	Contact du service Livre pour le dossier de candidature	laurence.vintejou@iledefrance.fr
Aide aux manifestations littéraires	www.iledefrance.fr/aide-aux-manifestations-litteraires	Subvention pour des événements littéraires inscrits dans une dynamique territoriale, favorisant la découverte de la création littéraire et des auteurs – à l'exclusion d'évènement dont l'objet est prioritairement commercial	Organisateurs de manifestations littéraires	Jusqu'à 40% (50% en zone carencée) des dépenses éligibles dans la limite de 100 000€	Candidature en ligne sur mesdemarches.iledefrance.fr	vania.marty@iledefrance.fr 01 53 85 55 86
Aide à la promotion des éditeurs (aide aux projets des professionnels de la chaîne du livre)	www.iledefrance.fr/aide-la-promotion-des-editeurs-aide-aux-projets-des-professionnels-de-la-chaîne-du-livre	Aide pour la promotion des éditeurs indépendants, notamment via leur participation à des salons et foires.	Editeur indépendant, regroupement de plusieurs éditeurs, ayant > 1 année d'activité	Jusqu'à 50% de la dépense éligible, et maximum 50 000€ de subvention	Candidature en ligne sur mesdemarches.iledefrance.fr Appel à projets, ouvert périodiquement	laurent.billia@iledefrance.fr 01 53 85 72 13

Secteur de l'édition et du livre

DISPOSITIF	LIEN VERS LE DISPOSITIF	QUEL TYPE D'AIDE ET QUELS OBJECTIFS ?	POUR QUI ?	COMBIEN ?	COMMENT CANDIDATER ?	CONTACT ET INFORMATIONS
Aide aux projets éditoriaux exceptionnels (aide aux projets des professionnels du livre)	www.iledefrance.fr/aide-aux-projets- editoriaux- exceptionnels- aide-aux-projets- des- professionnels-du- livre	Aide visant à accompagner les projets éditoriaux exceptionnels dont l'équilibre économique ne peut être assumé dans le cadre ordinaire de l'activité de l'éditeur (création d'une collection, réalisation d'un ouvrage ambitieux, traductions lourdes, programmes de réimpression).	Editeurs indépendants franciliens, personnes morales de droit privé	Jusqu'à 50% de la dépense éligible, plafond à 50 000 €	Contactez le service pour en savoir plus sur les dossiers et dates de candidature	laurence.vintejou@iledefrance.fr 01 53 85 67 53
Aide aux projets innovants (aide aux projets des professionnels de la chaîne du livre)	www.iledefrance.fr/aide-aux-projets- innovants-aide- aux-projets-des- professionnels-de- la-chaîne-du-livre	Subvention pour les projets innovants en faveur du livre et de la lecture, à rayonnement départemental ou régional, visant notamment à développer des actions en direction de nouveaux publics	Associations, collectifs d'auteurs, éditeurs indépendants, libraires indépendantes, collectivités territoriales	Jusqu'à 50% de la dépense éligible, plafond à 50 000 €	Candidature en ligne sur mesdemarches.iledefrance.fr Appel à projets, ouvert périodiquement	laurent.billia@iledefrance.fr 01 53 85 72 13
Programme de résidences d'écrivains	www.iledefrance.fr/programme-de- residences- decrivains	Bourse d'aide à la création pour des écrivains accueillis dans un lieu pendant une durée de 2 à 10 mois pour mener des projets d'action littéraire en direction du public	Auteurs, illustrateurs, traducteurs, critiques littéraires	Auteurs : bourse de 2.000€ par mois de résidence Lieux : jusqu'à 50% des dépenses subventionnables HT exclusivement imputables au projet de résidence (jusqu'à 60% si zone carencée), subvention plafonnée à 10 000€	Contactez le service	service.livre@iledefrance.fr Informations sur les résidences d'écrivains en cours et passées sur le site Remue.net : https://remue.net/idf

Soutien au domaine du spectacle vivant

DISPOSITIF	LIEN VERS LE DISPOSITIF	QUEL TYPE D'AIDE ET QUELS OBJECTIFS ?	POUR QUI ?	COMBIEN ?	COMMENT CANDIDATER ?	CONTACT ET INFORMATIONS
Aide aux festivals et aux manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	www.iledefrance.fr/aide-aux-festivals-et-aux-manifestations-de-spectacle-vivant-rayonnement-regional	Subvention dédiée aux festivals et manifestations à rayonnement régional, à caractère singulier ou innovant et s'adressant à la diversité des publics.	Personnes de droit public ou privé ayant > 1 an d'existence et soutenues par un partenaire public avéré	Jusqu'à 30% des dépenses éligibles, dans la limite de 50 000€ de subvention régionale	Candidature en ligne sur mesdemarches.iledefrance.fr Appel à projets	75 et 95 : marion.langlois-de-septenville@iledefrance.fr 75 et 93 : olivier.moreau@iledefrance.fr 75 et 77 : isabelle.pellissier@iledefrance.fr 75 et 78 : peggy.chazarain@iledefrance.fr 75 et 94 : anne.routin@iledefrance.fr 75 et 91 : isabelle.roux@iledefrance.fr 75 et 92 : camille.herve@iledefrance.fr
Aide à la création dans le domaine du spectacle vivant : investissement et fonctionnement	Lien dispositif investissement Lien dispositif fonctionnement	Subvention de fonctionnement ou d'investissement pour la création artistique (danse, théâtre, arts de la rue, cirque, conte, marionnettes, musique, opéra...), en cofinancement. Détail des critères d'éligibilité sur le site de la région	Personnes de droit public ou privé ayant >1 an d'existence	Si >20% des représentations ont lieu en grande couronne, les subventions sont plafonnées comme suit : - fonctionnement : max. 60% des dépenses éligibles et 60 000€ - investissement : max. 50% et 120 000€	Candidature en ligne sur mesdemarches.iledefrance.fr Appel à projets	marion.langlois-de-septenville@iledefrance.fr (musique et opéra) olivier.moreau@iledefrance.fr et isabelle.pellissier@iledefrance.fr (musiques actuelles) camille.herve@iledefrance.fr (théâtre) anne.routin@iledefrance.fr (théâtre et danse) isabelle.roux@iledefrance.fr (arts de la rue, cirque, marionnettes, jeune public) peggy.chazarain@iledefrance.fr (développement territorial)
Aide à l'accompagnement de projets artistiques dans le domaine du spectacle vivant	www.iledefrance.fr/aide-laccompagnement-de-projets-artistiques-dans-le-domaine-du-spectacle-vivant	Subvention de fonctionnement aux projets associant plusieurs acteurs professionnels dans une logique de mutualisation des moyens. Deux types de projets : - Incubation de projets artistiques et compagnonnage - Repérage artistique et visibilité	Personnes de droit public ou privé ayant >1 an d'existence et dont l'activité relève du domaine du spectacle, dont le siège est en IDF	Jusqu'à 50% du budget du projet d'accompagnement dans la limite de 40 000€	Candidature en ligne sur mesdemarches.iledefrance.fr et contact avec le service Appel à projets	Mêmes contacts que pour le dispositif <i>Aide à la création dans le domaine du spectacle vivant</i>

Soutien au domaine du spectacle vivant

DISPOSITIF	LIEN VERS LE DISPOSITIF	QUEL TYPE D'AIDE ET QUELS OBJECTIFS ?	POUR QUI ?	COMBIEN ?	COMMENT CANDIDATER ?	CONTACT ET INFORMATIONS
L'aide au projet mutualisé dans le domaine du spectacle vivant	www.iledefrance.fr/laide-au-projet-mutualise-dans-le-domaine-du-spectacle-vivant	Subvention de fonctionnement pour les projets novateurs dans le domaine du spectacle vivant et sur les territoires peu pourvus en offre culturelle, dans les communes de moins de 20 000 habitants de la grande couronne	Personnes morales de droit public ou privé (équipes artistiques, lieux de spectacle, opérateurs, communes et leurs groupements de moins de 20 000 habitants)	Jusqu'à 40 000€, et jusqu'à 60% des dépenses éligibles	Candidature en ligne sur mesdemarches.iledefrance.fr et contact du service au moins 6 mois avant le début du projet	peggy.chazarain@iledefrance.fr
L'aide à la résidence territoriale dans le domaine du spectacle vivant	www.iledefrance.fr/laide-la-residence-territoriale-dans-le-domaine-du-spectacle-vivant	Subvention de fonctionnement pour les projets de résidence territoriale élaborés entre un lieu ou opérateur et une équipe artistique, et se déroulant sur une période significative	Personnes de droit public ou privé ayant >1 an d'existence et soutenues par un partenaire public avéré	Jusqu'à 50% (60% dans les zones carencées / îles de loisirs) des dépenses éligibles et entre 5 000€ et 40 000€ de subvention	Candidature sur mesdemarches.iledefrance.fr et contact du service au moins 6 mois avant le début du projet Appel à projets	marion.langlois-de-septenville@iledefrance.fr (95) isabelle.pellissier@iledefrance.fr (77) isabelle.roux@iledefrance.fr (91) peggy.chazarain@iledefrance.fr (78)
Aide à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant	www.iledefrance.fr/aides-la-diffusion-des-oeuvres-dans-le-domaine-du-spectacle-vivant	Subvention de fonctionnement en soutien aux projets de diffusion d'un spectacle : - Tournée régionale - Diffusion en commune rurale ou périurbaine ou dans des lieux non dédiés au spectacle vivant - Diffusion en série	Personnes de droit public ou privé ayant >1 an d'existence et la licence d'entrepreneur de spectacles catégorie 2 : équipes artistiques, lieux et opérateurs, réseaux	Jusqu'à 50% du budget du projet de diffusion dans la limite de 40 000€	Candidature en ligne sur mesdemarches.iledefrance.fr Appel à projets	Mêmes contacts que pour le dispositif <i>Aide à la création dans le domaine du spectacle vivant</i>

Soutien au domaine du spectacle vivant

DISPOSITIF	LIEN VERS LE DISPOSITIF	QUEL TYPE D'AIDE ET QUELS OBJECTIFS ?	POUR QUI ?	COMBIEN ?	COMMENT CANDIDATER ?	CONTACT ET INFORMATIONS
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	https://www.iledefrance.fr/aid-e-la-permanence-artistique-et-culturelle-pour-les-lieux-et-operateurs	Subvention pour l'accueil d'équipes artistiques en résidence longue par les lieux et opérateurs, et pour la réalisation de projets artistiques avec le public Détails des projets artistiques concernés sur le site de la région	Personnes morales de droit public ou privé (lieux de diffusion, festivals, opérateurs...) > 1 an d'existence, soutenue par au moins un partenaire public avéré autre que la région	Convention quadriennale. Les frais de fonctionnement généraux peuvent être pris en compte dans la limite de 20% du budget du projet. Subvention jusqu'à 40% des dépenses éligibles et max. 250 000€	Candidature en ligne sur mesdemarches.iledefrance.fr Appel à projets	75 et 95 : marion.langlois-de-septenville@iledefrance.fr 75 et 93 : olivier.moreau@iledefrance.fr 75 et 77 : isabelle.pellissier@iledefrance.fr 75 et 78 : peggy.chazarain@iledefrance.fr 75 et 94 : anne.routin@iledefrance.fr 75 et 91 : isabelle.roux@iledefrance.fr 75 et 92 : camille.herve@iledefrance.fr
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles	www.iledefrance.fr/aide-la-permanence-artistique-et-culturelle-pour-les-equipes-artistiques-professionnelles	Subvention en soutien à l'implantation d'équipes artistiques sur le territoire francilien pour des projets artistiques originaux incluant une résidence et au moins une création, ou pour des projets développant une relation avec les publics et le territoire (action culturelle, partenariats de projets...)	Personnes morales de droit public ou privé (compagnies, collectifs d'artistes...) > 1 an d'existence, soutenue par au moins un partenaire public avéré autre que la région	Convention quadriennale. Subvention jusqu'à 40% des dépenses éligibles dans la limite d'une subvention de 150 000€	Candidature en ligne sur mesdemarches.iledefrance.fr Appel à projets	75 et 95 : marion.langlois-de-septenville@iledefrance.fr 75 et 93 : olivier.moreau@iledefrance.fr 75 et 77 : isabelle.pellissier@iledefrance.fr 75 et 78 : peggy.chazarain@iledefrance.fr 75 et 94 : anne.routin@iledefrance.fr 75 et 91 : isabelle.roux@iledefrance.fr 75 et 92 : camille.herve@iledefrance.fr
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les fabriques de culture	www.iledefrance.fr/aide-la-permanence-artistique-et-culturelle-pour-les-fabriques-de-culture	Subvention en soutien aux lieux de fabrique franciliens dans leur activité d'accueil et d'accompagnement des équipes artistiques	Personnes morales de droit public ou privé > 1 an d'existence, soutenue par au moins un partenaire public avéré autre que la région	Convention quadriennale. Subvention jusqu'à 40% du budget annuel de la structure dans la limite d'une subvention de 200 000€	Candidature en ligne sur mesdemarches.iledefrance.fr Appel à projets	Même contacts que pour les deux dispositifs ci-dessus d'aide à la permanence artistique

Soutien au domaine du spectacle vivant

Soutien aux arts visuels, plastiques et numériques

DISPOSITIF	LIEN VERS LE DISPOSITIF	QUEL TYPE D'AIDE ET QUELS OBJECTIFS ?	POUR QUI ?	COMBIEN ?	COMMENT CANDIDATER ?	CONTACT ET INFORMATIONS
L'aide aux réseaux franciliens dans le domaine du spectacle vivant	www.iledefrance.fr/laide-aux-reseaux-franciliens-dans-le-domaine-du-spectacle-vivant	Subvention de fonctionnement aux structures qui fédèrent les professionnels d'un ou plusieurs domaines artistiques, et favorisent le partage des moyens	Réseaux franciliens fédérant un nombre significatif de professionnels et soutenus financièrement par un partenaire public	Jusqu'à 50% du budget de fonctionnement de la structure	Candidature en ligne sur mesdemarches.iledefrance.fr Appel à projets	isabelle.roux@iledefrance.fr
Aide aux pôles de coopération territoriale dans le domaine du spectacle vivant	www.iledefrance.fr/aide-aux-poles-de-cooperation-territoriale-dans-le-domaine-du-spectacle-vivant	Subvention de fonctionnement aux projets dans le domaine du spectacle vivant établissant une logique partenariale entre des structures culturelles et des acteurs locaux, mobilisant plusieurs équipes artistiques et s'articulant autour d'une diffusion itinérante	Lieux ou opérateurs culturels du champ du spectacle vivant, public ou privé >1 an d'existence, soutenus par un partenaire public, dans une commune < 20 000 habitants ou en grande couronne	Jusqu'à 50% du budget du projet dans la limite de 100 000€	Candidature en ligne sur mesdemarches.iledefrance.fr Appel à projets	peggy.chazarain@iledefrance.fr
Fabriques arts visuels	www.iledefrance.fr/fabriques-arts-visuels	Les conventions de Fabriques Arts Visuels sont mises en œuvre afin d'accompagner dans la durée des projets portés par une structure culturelle. Elles accompagnent des acteurs qui favorisent à l'échelle régionale un maillage d'espaces de travail indépendants, permettent l'accueil en résidence d'artistes et contribuent au renouvellement des formes artistiques	Associations, « artist run spaces », coopératives artistiques de production et de diffusion	Jusqu'à 40% des dépenses subventionnables du projet dans la limite d'une subvention de 150 000€. Les conventions de Fabriques Arts Visuels sont des conventions quadriennales	Candidature en ligne sur mesdemarches.iledefrance.fr Appel à projets	Heloise.maille-virole@iledefrance.fr

Soutien aux arts visuels, plastiques et numériques

DISPOSITIF	LIEN VERS LE DISPOSITIF	QUEL TYPE D'AIDE ET QUELS OBJECTIFS ?	POUR QUI ?	COMBIEN ?	COMMENT CANDIDATER ?	CONTACT ET INFORMATIONS
Réseaux d'arts plastiques, numériques et urbains	www.iledefrance.fr/reseaux-darts-plastiques-numeriques-et-urbains	Soutien aux projets des réseaux du secteur des arts plastiques, numériques et urbains pour la mise en commun de programmations, d'actions de communication, d'achats, de productions artistiques, de diffusion, de formations, de partages d'expérience ou de matériel.	Structures publiques ou privées qui fédèrent les professionnels du secteur (ayant un nombre significatif d'adhérents).	Convention annuelle. Jusqu'à 50 % des dépenses de fonctionnement, et jusqu'à 100 000€	Candidature sur mesdemarches.iledelfrance.fr Prochaine session à partir du 20 mai 2022	Heloise.maille-virole@iledefrance.fr
Conventions de développement culturel Arts visuels	www.iledefrance.fr/conventions-de-developpement-culturel-arts-visuels	Subvention dans le cadre d'une convention quadriennale aux projets ayant trait aux arts plastiques, numériques et urbains portés par des structures culturelles.	Structures publiques ou privées : centres d'art, centres culturels, écoles d'art, fondations, organisateurs de salons et d'événements, coopératives artistiques, collectivités territoriales, établissements publics	Convention quadriennale. Jusqu'à 150 000€ et 40% des dépenses subventionnables. Les frais de fonctionnement peuvent être éligibles dans la limite de 20% du total des dépenses	Candidature sur mesdemarches.iledelfrance.fr Prochaine session à partir du 20 mai 2022	Heloise.maille-virole@iledefrance.fr delphine.barberolle@iledefrance.fr
Aide à la réalisation de manifestations d'arts plastiques, numériques et urbains	www.iledefrance.fr/aide-la-realisation-de-manifestations-darts-plastiques-numeriques-et-urbains	Aide aux manifestations ponctuelles d'arts plastiques, numériques et/ou urbains ayant une durée précise ou une série de dates spécifiques (festivals, salons, expositions temporaires).	Structures de création ou de diffusion (collectivités, fondations, centres d'art, écoles d'art, associations culturelles...)	Jusqu'à 70 000€ et 30% max. des dépenses subventionnables (50% en cas de zone carencée)	Candidature sur mesdemarches.iledelfrance.fr Prochaine session à partir du 20 mai 2022	Heloise.maille-virole@iledefrance.fr delphine.barberolle@iledefrance.fr
Programme régional de résidence d'artistes	www.iledefrance.fr/programme-residence-dartistes	Soutien aux résidences d'artistes en arts visuels. Une résidence associe un artiste et une structure d'accueil pour la réalisation d'un projet artistique sur une durée de 2 à 10 mois. Les projets doivent favoriser une relation vivante avec les habitants à la création.	Particuliers, associations, entreprises, lycées et centres de formation, collectivités et institutions. Les artistes doivent être des professionnels affiliés au régime des artistes-auteurs en résidence	2 modalités d'aide : - bourse mensuelle versée à l'artiste, jusqu'à 2000€ net - subvention à la structure : 50% des dépenses éligibles dans la limite de 30 000€	Candidature sur mesdemarches.iledelfrance.fr Appel à projets ouvert périodiquement	Heloise.maille-virole@iledefrance.fr delphine.barberolle@iledefrance.fr

Education artistique et culturelle

Soutien au secteur cinématographique et audiovisuel

DISPOSITIF	LIEN VERS LE DISPOSITIF	QUEL TYPE D'AIDE ET QUELS OBJECTIFS ?	POUR QUI ?	COMBIEN ?	COMMENT CANDIDATER ?	CONTACT ET INFORMATIONS
Aide régionale à l'éducation artistique et culturelle dans les lycées et les CFA	www.iledefrance.fr/aide-regionale-leducation-artistique-et-culturelle-dans-les-lycees-et-les-cfa	Subventions pour les programmes éducatifs dans les lycées et CFA visant à : - Favoriser la découverte de l'offre culturelle de proximité (CREAC) - Favoriser la découverte des institutions culturelles nationales et la circulation des jeunes (programme EAC) - Organiser des projets artistiques ponctuels (actions ponctuelles EAC)	Structures culturelles porteuses d'un projet avec un lycée ou un CFA, quel que soit le statut juridique. Grande couronne, zone rurale, politique de la ville prioritaires	CREAC : max 70% des dépenses éligibles dans la limite de 50 000€ annuels EAC : variable Actions ponctuelles : Max 70% dans la limite de 25 000€ annuels	Candidature en ligne sur mesdemarches.iledefrance.fr Appel à projets	Service de l'éducation artistique et culturelle : eac@iledefrance.fr
Soutien innovant aux projets artistiques et culturels menés dans les quartiers populaires	www.iledefrance.fr/soutien-innovant-aux-projets-artistiques-et-culturels-menes-dans-les-quartiers-populaires	Subvention pour des projets visant à développer et renforcer les initiatives artistiques et culturelles dans les quartiers populaires, menées par des structures de terrain, notamment du champ social. Les projets doivent impliquer des habitants de quartiers populaires, encourager le dialogue et la cohésion sociale	Associations, collectivités territoriales	Jusqu'à 100% des dépenses subventionnables, dans la limite de 20 000€. La part des coûts de fonctionnement de la structure ne peut dépasser 20% du budget	Candidature en ligne sur mesdemarches.iledefrance.fr Appel à projets	culture.qp@iledefrance.fr
Fonds d'aide à la création de jeu vidéo	www.iledefrance.fr/fonds-daide-la-creation-de-jeu-video-0	Aide sous la forme d'une avance remboursable pour la création dans le domaine du jeu vidéo (jeu on line ou off line, sur console, téléphone mobile, PC, réseaux sociaux). Le projet doit avoir un coût global de développement supérieur à 50 000€, et 50% des dépenses doivent être réalisées en Ile-de-France	Sociétés commerciales productrices de jeu vidéo	Avances récupérables	Candidature sur mesdemarches.iledefrance.fr	julitte.michel@iledefrance.fr 01 53 85 77 02

Soutien au secteur cinématographique et audiovisuel

DISPOSITIF	LIEN VERS LE DISPOSITIF	QUEL TYPE D'AIDE ET QUELS OBJECTIFS ?	POUR QUI ?	COMBIEN ?	COMMENT CANDIDATER ?	CONTACT ET INFORMATIONS
Soutien aux manifestations cinématographiques	www.iledefrance.fr/soutien-aux-manifestations-cinematographiques	Subvention accordée aux festivals cinématographiques qui encouragent la diffusion de films de qualité (inédits, art et essai, animation, patrimoine), animent la vie culturelle, soutiennent les talents émergents, et sensibilisent le public	Organisateurs de festivals cinématographiques	Subvention de l'action	Candidature en ligne sur mesdemarches.iledefrance.fr , au moins 4 mois avant le début de l'action	olivier.bruand@iledefrance.fr 01 53 85 55 40
Soutien aux réseaux cinématographiques	www.iledefrance.fr/soutien-aux-reseaux-cinematographiques	Subvention aux réseaux cinématographiques qui encouragent la diffusion de films de qualité (inédits, art et essai, animation, patrimoine), animent la vie culturelle, soutiennent les talents émergents, et sensibilisent le public	Réseaux cinématographiques	Subvention de fonctionnement	Candidature en ligne sur mesdemarches.iledefrance.fr , au moins 4 mois avant le début de l'action	olivier.bruand@iledefrance.fr 01 53 85 55 40
Fonds de soutien Audiovisuel (aide à la production)	www.iledefrance.fr/fonds-de-soutien-audiovisuel-aide-la-production	Subvention pour la production d'œuvres audiovisuelles françaises ou étrangères sur le territoire francilien : œuvres pour la télévision, pour les plateformes web	Sociétés de production enregistrées au registre du commerce	Aide financière remboursable (si résultat positif), selon le budget et les dépenses en IDF	Candidature sur mesdemarches.iledefrance.fr et contact du service Cinéma Audiovisuel Appel à projets	melaine.thomann-fox@iledefrance.fr 01 53 85 72 20 brigitte.marques@iledefrance.fr
Fonds de soutien Cinéma Île-de-France	www.iledefrance.fr/fonds-de-soutien-cinema-ile-de-france	Subvention pour la production d'œuvres cinématographiques de plus de 60 min. Critères : 50% du budget dépensé en IDF pour les projets français et européens, 30-40% minimum pour les coproductions européennes. 50% du tournage en IDF pour les fictions françaises et européennes, 20% de tournage en IDF (sauf dérogation ou si 40% du budget dépensé en IDF) pour les coproductions européennes	Sociétés de production européennes	Aide financière remboursable (si résultat positif) et variable	Candidature sur mesdemarches.iledefrance.fr et contact du service Cinéma Audiovisuel Appel à projets	Cinéma : myriam.gast@iledefrance.fr 01 53 85 72 78 Envoi des pièces : brigitte.marques@iledefrance.fr 01 53 85 70 71

Soutien au secteur cinématographique et audiovisuel

DISPOSITIF	LIEN VERS LE DISPOSITIF	QUEL TYPE D'AIDE ET QUELS OBJECTIFS ?	POUR QUI ?	COMBIEN ?	COMMENT CANDIDATER ?	CONTACT ET INFORMATIONS
Fonds de soutien Cinéma international Île-de-France	www.iledefrance.fr/fonds-de-soutien-cinema-international-ile-de-france	Subvention pour la production d'œuvres cinématographiques françaises et européennes de plus de 60 min, et représentant au minimum 100 000€ de dépenses sur le territoire francilien, sans obligation de tournage ou de fabrication dans la région	Sociétés de production européennes	Variable selon le projet	Candidature sur mesdemarches.iledefrance.fr et contact du service Cinéma Audiovisuel Appel à projets	Cinéma : myriam.gast@iledefrance.fr 01 53 85 72 78 Envoi des pièces : brigitte.marques@iledefrance.fr 01 53 85 70 71
Médiation culturelle dans les salles de cinéma franciliennes	www.iledefrance.fr/mediation-culturelle-dans-les-salles-de-cinema-franciliennes	Subvention pour le financement d'emplois de médiateurs dans les salles visant le développement de cinémas de proximité et des réseaux de salles indépendantes, l'animation des cinémas et la diversification des publics. La demande porte sur une création d'un poste.	Associations de salles de cinéma, exploitants d'établissement cinématographique indépendant, classé Art et Essai (au moins 2 établissements), collectivités territoriales (pour 3 établissements min.).	75% du projet, jusqu'à 30 000€ par an et par salle. Charges de personnel : prise en charge du coût du poste de médiateur à 75% et max. 25 000€ (30 000€ si pas de dépenses annexes) Charges liées à la fonction : aide de 5 000€ max.	Appel à projets annuel Détails de la procédure sur la page web du dispositif	olivier.bruand@iledefrance.fr
Aide après réalisation Cinéma	www.iledefrance.fr/aide-apres-realisation-cinema	Subvention pour les projets de films économiquement fragiles : œuvres françaises et coproductions internationales, de tous genres et de toute durée, destinées à une diffusion cinématographique.	Sociétés de production	Long métrage : de 15 000 à 55 000€ Court métrage : de 5 000€ à 20 000€	Candidature sur mesdemarches.iledefrance.fr Appel à projets	cinema.audiovisuel@iledefrance.fr
Aide à l'écriture de scénario (cinéma et audiovisuel)	www.iledefrance.fr/aide-lecriture-de-scenario-cinema-et-audiovisuel	Aide pour les auteurs en commencement de projet d'écriture scénaristique et la mise en œuvre d'ateliers-rencontres autour de la création cinématographique à destination d'un public non professionnel.	Auteur, débutant ou confirmé, français ou étranger	Bourse de 8 000€ à 18 000€, accompagnement individualisé (si auteur débutant) et séances de pitch	Candidature sur mesdemarches.iledefrance.fr Appel à candidatures	alexia.jourdan@iledefrance.fr 01 53 85 56 71